Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 158

Artikel: Notes et remarques
Autor: Berbier, Charles - Auguste - Nicolas
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-285204

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche, 13 janvier 1901 N° 158 Troisième année

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS 29me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 29me année *LE PAYS*

NOTES & REMARQUES

DE

Charles-Auguste-Nicolas BARBIER

de Courfaivre

Sur la Révolution dans le Mont-Terrible

(1793-1796)

Nous sommes tous revenus à la maison moi le premier, car toute la famille s'était sauvée, excepté un domestique suisse pour moudre et une servante. Il y avait six garnisaires chez nous, avec factionnaire devant la porte. Quand nous sommes revenus, il a fallu acheter pour remplacer mon frère, un homme que l'on a payé douze louis d'or. Les gens se sont alors décidés de revenir, car la moitié de la population du village s'était enfuie, hommes et femmes, excepté les bons..... Toutes les nuits les hommes allaient coucher dans les haies, ou dans les bois : on était comme des sauvages ! Le pays était rempli de soldats et de volontaires nationaux armés de faulx, de piques, de crocs et de fusils. Quand on les voyait arriver dans un village, tout le monde se sauvait et s'enfuyait dans les bois et ces bougres tiraient sur tous ceux qui couraient. A tout moment ils tiraient sur quelqu'un, et il est bien curieux que leurs coups de fusil n'aient jamais atteint personne, au moins chez nous. On prend cela comme pour un miracle de la Ste Vierge.

C'est environ le 18 septembre 1793 qu'il se fit encore des émigrés à Courfaivre, comme dans tout le département du Mont-Terrible, car la municipalité reçut à cette époque un décret de la Convention nationale de Paris qui ordonnait que tous les garçons de 18 à 25 ans devraient tous partir sans autre exception que les infirmes. Donc tous les garçons de cette classe devaient se rendre vers le 20 à Delémont, la même mesure devait être exécutée dans toute la France. Pour Courfaivre il y avait dix-sept garçons de cet âge qui devaient se rendre à Delémont : parmi eux, deux de nous se sont présentés au chirurgien major pour obtenir un certificat d'exemption comme étant hors d'état de supporter les travaux militaires, ce qui leur a été accordé. L'administration du district a contresigné notre certificat et nous avons été quittes. Quant aux 14 autres conscrits, le jour où ils devaient si rendre à Delémont pour partir, ils ont filé tous en Suisse, et se sont engagés dans le régiment de Watteville à Nidau, et dans tous les villages du département du Mont Terrible, on en a fait de même, car ce régiment est presque tout composé d'enfants de notre pays. (*) L'autorité a défendu de mettre des remplaçants. Plusieurs jeunes gens qui avaient perdu à la milice et auraient voulu constituer des ramplaçants et se libérer ainsi du service, ont été obligés de partir, bien qu'ils aient présenté des remplaçants qu'ils avaient achetés 12 et 14 louis d'or. Quand les Français se sont aperçus qu'on voulait éluder les ordres, ils ont fait savoir aux parents qu'ils devaient aller rechercher leurs garçons en Suisse, et prendre des certificats là où ils étaient. Ils y sont bien allés et sont revenus avec des certificats, mais sans les garçons, car ils n'en est revenu aucun dans tout le pays. Là dessus, ils ont été déclarés émigrés, et l'autorité a fait partout procéder à l'inventaire de tous leurs biens ; de même à ceux qui n'avaient plus ni père ni mère. La Nation s'est donc emparée de tous leurs biens, et a pris tout ce qu'ils pouvaient posséder ; ainsi Louis Tendon de Courfaivre, qui avait deux bœufs et un cheval les a perdus sans retour.

(*) Le régiment d'Ernst, désarmé à Aix le 26 février 1792 par les bandes de Marseillais en marche sur Paris, grâce à la conduite équivoque du général Barbantane, avait été rappelé par le gouvernement bernois, malgré les excuses présentées par le gouvernement royal. Berne en donna le commandement au major de Watteville et employa ce régiment à la garde des frontières vers l'Evêché, dans le pays de Vaud et pour la garnison de Bâle à l'époque où la guerre se portait vers la frontière bâloise.

Le première réquisition se composait des jeunes gens de 18 à 25 ans — on les appelle aussi la première classe. A Courfaivre, environ 17 garçons émigrés dont 14 de la première classe et 3 qui avaient tiré à la milice. Nous avons 4 hommes du village au bataillon du Mont-Terrible qui sert à l'armée du Nord. On avait formé ce bataillon à Delémont dans la grande église, car j'y étais pour répondre de mon frère et pour nommer les officiers, les sergents et caporaux : il m'a fallu donner ma voix pour les tous nommer l'un après l'autre.

Le 19 octobre 1793 la municipalité a reçu les ordres du district qu'il fallait ôter deux cloches de la tour de notre église ce jour-là, et les conduire à Delémont. La municipalité a commandé des hommes pour les aller oter, mais personne n'a voulu y aller. Il y a au village des volontaires nationaux qui ont voulu essayer de dépendre ces cloches, mais ils n'ont pu y parvenir. Les femmes et les enfants qui s'étaient attroupés autour du cimetière leur criaient : « *Voleurs de cloches ! Voleurs de cloches !* » On a su cela au district de Delémont. Alors le district a envoyé à la municipalité un ordre portant qu'elle ait à livrer nos deux cloches à Delémont pour le lendemain 20 courant, sans quoi, qu'on viendrait à Courfaivre avec une troupe formidable pour faire abattre les cloches, qu'on enverrait la munici-

---

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 57

LES

Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

Et, tout à coup, Yvan s'interrompit : le timbre vibrait à la porte d'entrée, et l'unique vieille femme, qui servait la mère et le fils, entra dans l'appartement en tenant une lettre, sur l'enveloppe de laquelle étaient tracés ces mots : « Très pressé. »

Les doigts enfiévrés de la Bocellini rompirent rapidement le cachet.

Elle s'était levée toute droite, et les lèvres décolorées, les yeux assombris encore, toute tremblante sous l'empire de l'intense émotion, elle ne pouvait détacher son regard des premières lignes, tracées par sa sœur Florence :

« Le comte Boleslas de Ruloff est à l'agonie. Sa vie, désormais ne se comptera plus que par heures, je vous supplie de venir à lui.

« Une dernière fois avant d'entrer dans l'Eternité, il veut vous demander pardon.

« Dieu lui a pardonné ! il a confessé ses fautes ; et, avec humilité, il a courbé le front sous l'absolution du prêtre. Il pleure ses erreurs avec un repentir qui arrache des larmes à ceux qui l'assistent.

Madame, refuserez-vous d'accorder à cette agonie, la dernière douceur implorée sur cette terre : Celle de votre pardon ?

« Accourez en toute hâte, car la vie est prête à le quitter ! »

Marie-Alice baissait la tête. Un combat terrible se livrait en elle. Véritablement, pouvait-elle pardonner à celui qui lui avait fait tant de mal ? Et pourtant, on ne refuse jamais d'accéder à la dernière prière d'un mourant.

Elle passa la lettre à Yvan, qui la lut à son tour. D'un regard, il vit l'hésitation de sa mère, et, très pâle, mais ayant dans la voix un accent d'extrême fermeté, il prononça les paroles de l'impérieux devoir : « Mère, n'hésitez pas. Vous devez pardonner : c'est la volonté de Dieu ! »

Ah ! elle avait sonné, l'heure du pardon. Il n'aurait pas souffert en vain, depuis que, s'offrant en victime, il avait tant prié. Il se rappelait Lourdes ; il revoyait la Vierge Immaculée si blanche au milieu des verdures de l'églantier, et toute semblable à la céleste apparition. Il se croyait encore dans la grotte bénie, où des centaines de cierges dardaient, dans l'air bleu des encens, les étoiles d'or de leurs flammes. Il entendait la prière incessante s'échappant des lèvres des foules, prière qui, de l'aurore à la nuit, ne s'interrompt jamais. Et les multitudes se tiennent devant la Vierge comme un double courant d'êtres humains ; celui des suppliants qui sollicitent des grâces, et celui des exaucés